

**EXTRAIT DES DELIBERATIONS DU CONSEIL MUNICIPAL
DE LA COMMUNE DE CASTELNAU DE GUERS**

L'an deux mille dix-sept, le 21 février 2017 à 19h00, le Conseil Municipal légalement convoqué s'est réuni en séance publique sous la présidence de Monsieur Jean-Charles SERS, Maire.

Présents : SERS Jean-Charles – SERS Virginie - GAY Virginie - SERRANO Céline - VIDAL Micheline – CROS Roland - LANOS Lou - OZERAY Séverine – LAHOZ Régine -

Absents excusés : GUIBERT Michel - DA SILVA Adam - ARNAUD Martine – CHAUVEAU Cédric - RUFF Denis - CELLINI Bruno

Pouvoirs : RUFF Denis à SERS Jean-Charles
CHAUVEAU Cédric à GAY Virginie

OBJET : CAHM : CLETC PREVISIONNELLE 2017

Monsieur le Rapporteur informe le Conseil que la Commission Locale d'Evaluation des Transferts de Charges de la CAHM s'est réunie le 26 janvier 2017 et a déterminé le montant de l'attribution de compensation prévisionnelle pour l'année 2017.

Monsieur le Maire dépose sur le bureau le rapport de la Commission et propose au Conseil de l'adopter. Le montant de cette attribution prévisionnelle reste identique à 2016, à savoir, 48 147€ pour l'année 2017.

Le conseil municipal est invité à délibérer.

LE CONSEIL MUNICIPAL

Où les explications de Monsieur le Maire et après avoir délibéré,
Bien que les conseillers regrettent le montant élevé, le montant prévisionnel est approuvé.

Monsieur le Maire
Jean-Charles SERS



Date de convocation : 16.02.2017
Date d'envoi au contrôle de légalité : 22.02.2017
Date d'affichage : 22.02.2017

**EXTRAIT DES DELIBERATIONS DU CONSEIL MUNICIPAL
DE LA COMMUNE DE CASTELNAU DE GUERS**

L'an deux mille dix-sept, le 21 février 2017 à 19h00, le Conseil Municipal légalement convoqué s'est réuni en séance publique sous la présidence de Monsieur Jean-Charles SERS, Maire.

Présents : SERS Jean-Charles – SERS Virginie - GAY Virginie - SERRANO Céline - VIDAL Micheline – CROS Roland - LANOS Lou - OZERAY Séverine – LAHOZ Régine -

Absents excusés : GUIBERT Michel - DA SILVA Adam - ARNAUD Martine – CHAUVEAU Cédric - RUFF Denis - CELLINI Bruno

Pouvoirs : RUFF Denis à SERS Jean-Charles
CHAUVEAU Cédric à GAY Virginie

OBJET : CAHM : OBSERVATOIRE FISCAL A L'ECHELLE INTERCOMMUNALE

Monsieur le Rapporteur demande aux membres du Conseil Municipal présents, de l'autoriser à signer une convention cadre de coopération pour la prestation de l'observatoire fiscal à l'échelle intercommunale.

Cette convention a été présentée en bureau communautaire du 10/10/2016 et aux DGS lors d'une réunion en date du 13/10/2016.

Cette convention de coopération a pour but d'optimiser nos ressources fiscales directes locales et de préserver l'équité fiscale, l'égalité de traitement des contribuables face à l'impôt.

Deux prestations nous sont proposées, à savoir

- **Prestations à titre gracieux** :
 - * Prestation générale de conseil
 - * Un état des lieux et un diagnostic
 - * Des actions de sensibilisation, d'information, d'animation et de coordination d'un réseau de référents pour l'ensemble des communes adhérentes,
 - * Un dialogue permanent avec les différents services fiscaux,
 - * Une participation aux Commissions Communales des Impôts Directs.
- **Prestations de service à titre payant**
 - * Prise en charge de l'observatoire fiscal pour le compte des communes,
 - * Campagne des locaux vacants,
 - * Optimisation des bases d'imposition des taxes foncières et d'habitation,
 - * Enquêtes de terrain
 - * Formation
 - * Etudes et simulations

Monsieur le Rapporteur dépose sur le bureau le projet de convention.

Le conseil est invité à délibérer.

LE CONSEIL MUNICIPAL

Oùï les explications de Monsieur le Maire et après avoir délibéré,
Autorise Monsieur le Maire à signer cette convention.

Monsieur le Maire
Jean-Charles SERS



Date de convocation : 16.02.2017

Date d'envoi au contrôle de légalité : 22.02.2017

Date d'affichage : 22.02.2017

**EXTRAIT DES DELIBERATIONS DU CONSEIL MUNICIPAL
DE LA COMMUNE DE CASTELNAU DE GUERS**

L'an deux mille dix-sept, le 21 février 2017 à 19h00, le Conseil Municipal légalement convoqué s'est réuni en séance publique sous la présidence de Monsieur Jean-Charles SERS, Maire.

Présents : SERS Jean-Charles – SERS Virginie - GAY Virginie - SERRANO Céline - VIDAL Micheline – CROS Roland - LANOS Lou - OZERAY Séverine – LAHOZ Régine – DA SILVA Adam

Absents excusés : GUIBERT Michel - ARNAUD Martine – CHAUVEAU Cédric - RUFF Denis - CELLINI Bruno

Pouvoirs : RUFF Denis à SERS Jean-Charles
CHAUVEAU Cédric à GAY Virginie

OBJET : IMMEUBLE 6 RUE DES NEREIDES

Monsieur le Rapporteur informe le Conseil Municipal que la maison sise 6 rue des Néréides n'est plus louée depuis le mois de mai 2015. De gros travaux de réfection devraient être entrepris si la Commune devait la relouer. Monsieur le Rapporteur propose de mettre cet immeuble à la vente, un agent immobilier a estimé sa valeur entre 50 000.00€ et 55 000.00€. La détermination plus précise de ces valeurs, devra faire l'objet d'examen de tous les paramètres éventuellement consignés dans un rapport d'expertise établi par un expert immobilier.

Cet immeuble, cadastré AB 374, comprend 2 logements séparés (6 rue des Néréides et 7 avenue Minerve), il faudrait donc faire une découpe en 2 lots et faire appel à un géomètre dans le cas d'une vente pour un seul appartement.

Monsieur le Rapporteur invite le Conseil Municipal à se prononcer dans un premier temps sur cette vente.

LE CONSEIL MUNICIPAL

Oùï les explications de Monsieur le Maire et après avoir délibéré,
Approuve cette vente,
Demande à Monsieur le Maire de faire les démarches nécessaires.

Monsieur le Maire
Jean-Charles SERS



Date de convocation : 16.02.2017
Date d'envoi au contrôle de légalité : 22.02.2017
Date d'affichage : 22.02.2017

**EXTRAIT DES DELIBERATIONS DU CONSEIL MUNICIPAL
DE LA COMMUNE DE CASTELNAU DE GUERS**

L'an deux mille dix-sept, le 21 février 2017 à 19h00, le Conseil Municipal légalement convoqué s'est réuni en séance publique sous la présidence de Monsieur Jean-Charles SERS, Maire.

Présents : SERS Jean-Charles – SERS Virginie - GAY Virginie - SERRANO Céline - VIDAL Micheline – CROS Roland - LANOS Lou - OZERAY Séverine – LAHOZ Régine -

Absents excusés : GUIBERT Michel - DA SILVA Adam - ARNAUD Martine – CHAUVEAU Cédric - RUFF Denis - CELLINI Bruno

Pouvoirs : RUFF Denis à SERS Jean-Charles
CHAUVEAU Cédric à GAY Virginie

OBJET : DEMANDE DE SUBVENTION : ACHAT MATERIEL POUR L'ECOLE

Monsieur le Rapporteur dépose sur le bureau un devis de la Société RUAN, concernant l'achat de :

	<u>Nbre</u>	<u>Prix unit. HT</u>	<u>Total HT</u>
- Vidéo Projecteur	4	670.00	2 680.00
- écran de projection	4	Inclus	0.00
- support vidéo projecteur	4	150.00	600.00
- câble VGA 15m	1	84.25	<u>84.25</u>
		soit un total HT de	3 712.25€

ce matériel serait utilisé dans 4 classes de l'école.

Monsieur le Rapporteur demande aux membres du Conseil Municipal d'approuver ces achats et d'autoriser Monsieur le Maire à demander une subvention à l'ETAT, dans le cadre de la réserve parlementaire.

LE CONSEIL MUNICIPAL

Où les explications de Monsieur le Maire et après avoir délibéré,
Accepte cette proposition,
Autorise Monsieur le Maire à demander une aide financière à l'Etat, dans le cadre de la réserve parlementaire.

Monsieur le Maire
Jean-Charles SERS



Date de convocation : 16.02.2017
Date d'envoi au contrôle de légalité : 22.02.2017
Date d'affichage : 22.02.2017

**EXTRAIT DES DELIBERATIONS DU CONSEIL MUNICIPAL
DE LA COMMUNE DE CASTELNAU DE GUERS**

L'an deux mille dix-sept, le 21 février 2017 à 19h00, le Conseil Municipal légalement convoqué s'est réuni en séance publique sous la présidence de Monsieur Jean-Charles SERS, Maire.

Présents : SERS Jean-Charles – SERS Virginie - GAY Virginie - SERRANO Céline - VIDAL Micheline – CROS Roland - LANOS Lou - OZERAY Séverine – LAHOZ Régine -

Absents excusés : GUIBERT Michel - DA SILVA Adam - ARNAUD Martine – CHAUVEAU Cédric - RUFF Denis - CELLINI Bruno

Pouvoirs : RUFF Denis à SERS Jean-Charles
CHAUVEAU Cédric à GAY Virginie

OBJET : DEMANDE DE SUBVENTION : ACHAT MATERIEL POUR L'ECOLE

Monsieur le Rapporteur dépose sur le bureau un devis de la Société RUAN, concernant l'achat de :

	<u>Nbre</u>	<u>Prix unit. HT</u>	<u>Total HT</u>
- Vidéo Projecteur	4	670.00	2 680.00
- écran de projection	4	Inclus	0.00
- support vidéo projecteur	4	150.00	600.00
- câble VGA 15m	1	84.25	<u>84.25</u>
		soit un total HT de	3 712.25€

ce matériel serait utilisé dans 4 classes de l'école.

Monsieur le Rapporteur demande aux membres du Conseil Municipal d'approuver ces achats et d'autoriser Monsieur le Maire à demander une subvention au Conseil Départemental.

LE CONSEIL MUNICIPAL

Où les explications de Monsieur le Maire et après avoir délibéré,
Accepte cette proposition,
Autorise Monsieur le Maire à demander une aide financière à Monsieur le Président du
Conseil Départemental.

Monsieur le Maire
Jean-Charles SERS



Date de convocation : 16.02.2017
Date d'envoi au contrôle de légalité : 22.02.2017
Date d'affichage : 22.02.2017